

Bossonnens, le 1^{er} décembre 2025

Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand (ci-après CCLR) a élaboré un programme de formation destiné aux **éducateurs canins certifiés en cynologie (ci-après ECC)**.

Cette formation a été conçue pour les personnes souhaitant ouvrir une école d'éducation canine à titre professionnel. Elle fournit les compétences pédagogiques, cynologiques et institutionnelles nécessaires pour exercer en toute conformité et qualité.

Certains cantons ont réintroduit les cours obligatoires pour les nouveaux détenteurs de chiens. Ces détenteurs doivent obtenir le BPC afin de répondre aux exigences légales.

Seuls les spécialistes BPC sont habilités à organiser les épreuves permettant aux nouveaux propriétaires de chiens d'obtenir ce brevet exigé par certains cantons.

Tous les éducateurs certifiés en cynologie ont la possibilité, par le biais d'une formation complémentaire, d'acquérir le titre de « spécialiste BPC » et d'être accrédités par le CCLR.

Objectifs généraux de la formation

La formation vise à former des personnes capables :

- de prodiguer conseils et assistance en matière **d'éducation, de comportement et de détention** des chiens.
- d'exercer leur activité de manière **autonome et professionnelle**.
- de garantir le bien-être de l'animal ainsi que celui des personnes qui en assurent la garde.

Conditions d'inscription à la formation

Pour être admis à la formation, le candidat doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- **Âge légal**
Etre majeur (18 ans révolus) et fournir une copie valide de la carte d'identité ou du passeport.
- **Casier judiciaire**
Disposer d'un casier judiciaire exempt de condamnations incompatibles avec la prise en charge de chiens. Le CCLR se réserve le droit d'exiger un extrait officiel.

➤ **Expérience avec les chiens**

Etre actuellement détenteur d'un chien, ou avoir été détenteur/gardien de chiens au cours des cinq dernières années. Le CCLR se réserve le droit d'exiger une preuve.

➤ **Assurance responsabilité civile**

Être en possession d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. Le CCLR se réserve le droit d'exiger une preuve.

➤ **Engagement institutionnel**

S'engager à respecter les conditions générales ainsi que le règlement interne du CCLR.

➤ **Dossier d'inscription**

Remplir intégralement le formulaire d'inscription et le transmettre, dûment signé, au CCLR (cf. formulaire d'inscription).

Validation et certification

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques se verront délivrer un diplôme. Ce document atteste de leur aptitude à exercer l'activité d'éducateur certifié en cynologie, à titre professionnel.

Modalités pratiques

Durée totale de la formation :

- 98 heures de formation théorique dispensées par le CCLR.
- 88 heures de formation pratique dispensées par le CCLR.
- 24 heures, soit 12 stages dispensées par des éducateurs-trices canins-es agréés-es par le CCLR.

Programme

Le cursus comprend :

- 21 unités de formation (cf. annexe).
- Un examen écrit.
- Un examen pratique.
- Des stages pratiques auprès de praticiens-nes formateurs-trices agréés-es par le CCLR.

Lieux de formation

- Notre Dame de la Route, Villars-sur-Glâne (FR).
- Terrains de l'Amicale Cynologique de Marly (FR).
- Les lieux de stages pratiques se trouvent dans toute la Suisse romande.

Le calendrier et le contenu détaillé se trouvent dans le « Plan de formation » annexé.

Le contenu et l'ampleur de la formation ont été élaborés, d'un commun accord, avec l'Association des formations canines suisses (ACFS/VKAS) et dépassent largement les exigences minimales fixées par les cantons.

Coût de la formation

Les frais de participation se montent à CHF 3'500. --.

La facture, ainsi que la confirmation d'inscription, seront envoyées par courriel. Dans la semaine suivant la réception des 2 documents précités, un acompte minimum de CHF 1'000.-- doit être versé sur le compte du CCLR.

Le solde doit être réglé au plus tard un mois avant le début de la formation. **La preuve du paiement doit être présentée spontanément lors du premier jour de cours (cf. Conditions Générales).**

Les frais de stages pratiques sont à convenir directement avec les lieux de stage ainsi que les modalités de paiement.

Traitements des inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées par le CCLR dans l'ordre de leur arrivée et de leur importance (Exemple : Exigences formulées par les autorités).

Délai d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au CCLR, par courriel à contact@cyno-logique.ch d'ici au **7 décembre 2025** au plus tard.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre Directeur opérationnel, M. Daniel Fontana, à l'adresse suivante : direction@cyno-logique.ch .

Dans l'attente de votre inscription et au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Centre Cyno-Logique Romand



Damien Scheuner
Président

Annexes : Le formulaire d'inscription
Les Conditions Générales
Les Conditions de stage
Le plan de formation